

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 1131 pris en Conseil rapportant l'arrêté du 26 novembre 1934 sur les prestations.

n° 1131

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 décembre 1937

Numéro JO  
n° 496 du 31/03/1938

Date du numéro  
31 mars 1938

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 24 janvier 1931 fixant le régime des prestations pour le cercle de Djibouti : Vu l'arrêté du 26 novembre 1934 rendant applicable à tous les cercles de la Côte française des Somalis l'arrêté susvisé du 24 janvier 1931 : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 2 décembre 1937,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— L'arrêté susvisé du 26 novembre 1931 est abrogé.

### Art. 2

— Le régime des prestations fixé par l'arrêté du 24 janvier 1931 continuera à être appliqué au cercle de Djibouti.

### Art. 3

— Le présent arrêté sera publié au Journal officiel et communiqué par tout où besoin sera.

**PIERRE-ALYPE. (Approuvé par Dépêche ministérielle n° 28 du 18 mars 1938.)**